

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence de la référence :

« L. 614-6 »,

Supprimer la fin de l'alinéa 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le souligne l'avis n°387 632 du Conseil d'État sur la présente proposition de loi, cette partie du dispositif n'est pas cohérente avec le caractère facultatif de l'avis du comité d'entreprise, prévu au nouvel article L. 614-2.